

Monsieur RAVERDEL informe l'Assemblée qu'il convient d'effectuer les travaux supplémentaires suivants à l'Ecole Maternelle J. PREVERT :

- Entreprise SERRURERIE LORRAINE :

. Mise en place d'un portillon métallique sur abri GAZ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré; décide :

- autorise le Maire à signer avec l'Entreprise "SERRURERIE LORRAINE" de Nancy, titulaire du lot n° 13 "Serrurerie" de la construction de l'Ecole Maternelle J. PREVERT par marché du 12 novembre 1981, approuvé par la Préfecture le 27 novembre 1981, un avenant n° 01, approuvé correspondant aux travaux ci-dessus énoncés, pour un montant total de 1.000,00 Frs HT, soit 1.176,00 Frs TTC.

- ledit avenant n° 01 portera le montant du marché de base du 12 novembre 1981 de 22.318,72 Frs à 23.494,72 Frs TTC.

- les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 1983 - Pg 10/80.